DP I21.000 - Infarctus (transmural aigu) du myocarde (de la paroi antérieure), prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins

DAS F17.25 - Syndrome de dépendance au tabac, utilisation continue

DAS : I25.1 Cardiopathie athéroscléreuse

DAS I34.0 - Insuffisance (de la valvule) mitrale (non rhumatismale)

**Règle T8 :** Traitement unique « interventionnel » : acte thérapeutique par voie endoscopique ou endo-vasculaire, imagerie interventionnelle, le DP est en général la maladie sur laquelle on est intervenu

**Ne pas oublier de vérifier la présence de l’acte CCAM d’angioplastie coronaire et du ou des DMI dans FichompDMI**